

Avis aux candidats admis à s'inscrire à la licence d'excellence –Année universitaire : 2025/2026

Il est porté à la connaissance des candidats admis au concours d'accès à la licence d'excellence dont les noms figurent dans les listes ci-dessous (Listes principale et d'attente) qu'ils doivent déposer leurs dossiers d'inscriptions à la salle Bibliothèque 1, le jeudi 20 Novembre 2025, de 9h00 à 12h00 (Liste principale)

-Le traitement de la liste d'attente à 12h30.

Dossier d'inscription :

- Diplôme de baccalauréat original
- 4 copies du diplôme de baccalauréat
- Diplôme de Bac+2 original.
- 4 copies du diplôme de Bac+2
- Relevés de notes originaux des années de diplôme Bac+2 (du premier au 4 ème semestre)
- Attestation d'assurance
- 4 photos d'identité récentes
- Photo d'identité sur un CD
- 2 copies de la carte d'identité nationale (recto-verso)
- Attestation de non-travail
- 4 enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse de l'étudiant

N.B :

-Aucun dossier incomplet ou déposé hors délais ne sera accepté.

-Les candidats sur la liste d'attente seront convoqués, selon l'ordre de mérite et dans la limite des places vacantes, le même jour. Ils devront se présenter à 12h30, munis de copies des pièces justificatives requises pour l'inscription, telles qu'énumérées ci-dessus.

- Toute information erronée lors de la pré-candidature en ligne entraînera l'annulation de l'inscription.

-L'inscription à la licence d'excellence ne sera validée et définitive à condition que le diplôme soit un diplôme national après vérification des pièces présentées dans les dossiers de candidature et confirmation que ceux-ci répondent aux conditions d'inscription. Les étudiants titulaires d'un diplôme d'université ou issus d'une formation continue n'ont pas le droit de s'inscrire à une licence de formation initiale.